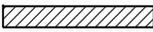


PLAN PARTIEL D'AFFECTATION

CONCERNANT LA PARCELLE N°5351 SISE ENTRE L'AVENUE DE RHODANIE ET LE CHEMIN DE BELLERIVE

ADDENDA AU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION N° 648 DU 14 DECEMBRE 1990

LEGENDE

-  Périmètre de l'addenda.
-  Limite existante des constructions.
-  Bâtiment existant.
-  Construction souterraine existante.
-  Bâtiment à conserver au sens de la LPNMS du 10.12.1969.
-  Limite de secteur d'altitude.
-  Zones constructibles A1 et A2 du PPA 648.
-  Zone constructible A3.
-  Zone de verdure, constructions souterraines admises.
-  Zone de verdure.
-  Voie d'accès.
-  Aire arborisée (emprise figurée à titre indicatif).



Cote d'altitude maximale des bâtiments nouveaux dans le secteur indiqué (niveau du faite, de la corniche ou du parapet plein) et des constructions basses (y compris cas échéant la couche de terre et les parapets pleins).

⊕ 000.00

Cote d'altitude des constructions existantes.

⊕ 000.00

Cote d'altitude du terrain naturel ou aménagé.



Degré de sensibilité au bruit selon l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986 (OPB). Le degré de sensibilité II est attribué à l'ensemble du périmètre de l'addenda.

Echelle

Mars 2014

